

■ **Fondation Saint-Paul**, à Fribourg, Boulevard de Pérolles 38. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Statuts du 28.06.2002. But: favoriser des projets de développement en faveur des peuples nécessiteux dans le Tiers-Monde, en particulier à Madagascar. Règlement du 28.06.2002. Conseil de fondation: Gisiger Michelle Marie, de Hauenstein, à Fribourg, présidente, Rotzler Theresia, de Zeiningen, à Fribourg, vice-présidente, et Noth Albert, de Zumholz, à St. Antoni, secrétaire, tous trois avec signature collective à deux.

Journal no 1380 du 01.07.2002  
(00545498 / CH-217.1.001.666-6)